



➤➤ PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES ACTIVITES AUDACE 2021

Ce protocole s'applique à l'ensemble des activités de la proposition Audace, campées ou non.

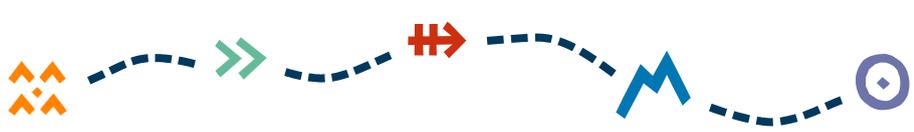
Attention, les séjours VAO (de plus de 3 nuits) sont déclarés en lien avec l'ANAE, et font l'objet d'un protocole spécifique.

LES PRINCIPES CLES

-  L'activité scout est nécessaire au bien-être des personnes en situation de handicap accueillies dans la proposition Audace, elle est un espace de respiration essentiel.

-  Les gestes protecteurs font partie intégrante de la vie des activités de scoutisme :
 - 🕒 Port du masque de catégorie 1 pour tous les co-équipiers et co-équipières à tous moments, et pour les audacieux et audacieuses en intérieur sauf dérogation médicale justifiée par une ordonnance
 - 🕒 Lavage des mains régulier au savon et au gel hydro-alcoolique
 - 🕒 Distanciation physique (2 m) et table de 4 personnes maximum (sans encadrant)Limitation des contacts avec les personnes extérieures à l'activité scout

-  L'organisation des activités scout est adaptée aux consignes sanitaires :
 - 🕒 Renforcement du rôle de l'assistant sanitaire pour les prises de médicaments



CONSIGNES COVID

UNE SORTIE SCOUTE, UN MOMENT DE RESPIRATION

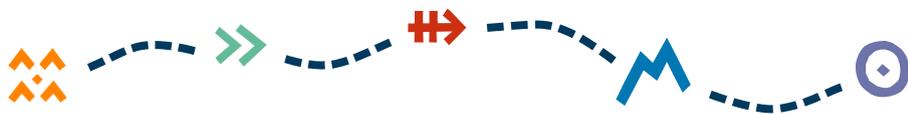
Ce protocole sanitaire adapté et applicable au contexte sanitaire actuel est mis à disposition de tous les adultes de l'association Scouts et Guides De France notamment de la proposition Audace. Il recense les règles, consignes ou recommandations prises par l'association.

- Il apparaît important de ne pas ajouter des mesures supplémentaires à celles indiquées dans ce présent document : ces mesures sont proportionnées et adaptées au risque sanitaire actuel.
- Elles seront révisées si la situation sanitaire évolue et transmises par mail.

Le reste des mesures habituelles aux accueils de scoutisme sont à retrouver dans le [guide réglementaire du scoutisme français](#).

UN RISQUE FAIBLE, DES BESOINS IMPORTANTS, UN EQUILIBRE A TROUVER

Il est important de trouver **un juste équilibre entre les gestes protecteurs nécessaires et le besoin d'activité physique, de sécurité affective et émotionnelle du public de la proposition Audace**. Les personnes accueillies ont besoin d'une démarche positive et bienveillante, centrée sur l'essentiel : les gestes protecteurs ET le retour progressif à une vie la plus normale possible pour leur permettre de s'épanouir en sécurité et de se dépasser.



LA PREVENTION EN AMONT

En amont des activités et pour limiter encore le risque, il est demandé aux audacieux et audacieuses de ne pas venir en cas de symptômes Covid (fièvre, toux etc)

Les audacieux et audacieuses seront invités à **prendre leur température avant le départ** pour l'activité scout. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), la personne ne doit pas prendre part à l'activité et ne pourra y être accueilli.

Aucun certificat médical ne peut être exigé attestant de l'absence de risque d'être porteur sain.

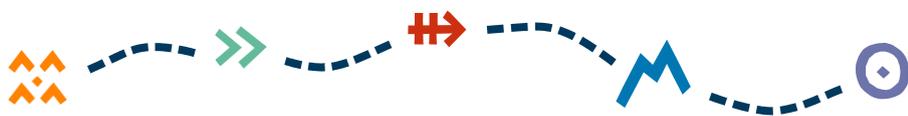
LA RESPONSABILITE

Le protocole sanitaire doit être présenté aux audacieux et audacieuses mais aussi à leurs tuteurs légaux.

La décision de participer activités scoutées dans ces conditions leur revient et ils prennent cette responsabilité, conscients des risques éventuels. Ils ne peuvent exiger plus de précautions que celles recommandées par l'État et l'association.

C'est l'**obligation de moyen qui prévaut, le risque zéro n'existant pas**. Pour que la responsabilité civile d'un coéquipier ou d'un organisateur soit engagée, il faudrait que celui-ci ait commis une faute. Si le présent protocole est respecté, la responsabilité civile de la maîtrise ne peut être engagée en cas de Covid avéré lors d'une activité.

Q Les maîtrises sont tenues d'appliquer le protocole, pas de garantir que personne ne sera malade.



EN PRATIQUE

Le lieu des activités scoutes est un espace privilégié pour prendre soin de soi et des autres. Cette année en particulier, il sera nécessaire :

- d'apporter une **vigilance à l'hygiène individuelle**, en particulier des mains.
- de garder une attention **particulière dans les interactions avec l'extérieur**.
- d'organiser les activités pour assurer **la distanciation physique (1m minimum, 2m dans les activités physiques)**
- Un affichage rappelant les consignes sanitaires doit figurer de manière visible sur les espaces de vie du lieu de camp.

LES GESTES PROTECTEURS

Les gestes protecteurs sont connus pour limiter les risques de transmission des virus respiratoires tels que le coronavirus :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement

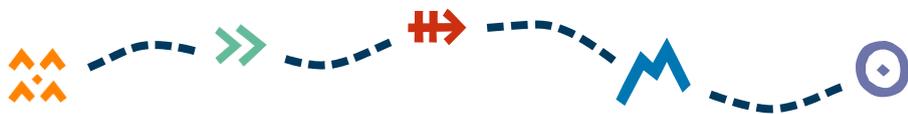


Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Le port du masque de catégorie 1 pour tous les participants

Ces gestes protecteurs correspondent à des mesures d'hygiène élémentaires et sont applicables dans toutes les activités scoutes. Des affiches sont disponibles en téléchargement pour votre sortie et doivent être affichées ou exposées aux audacieux et audacieuses. (version disponible en FALC sur le Drive).



LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel.

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, en utilisant de l'essuie-tout ou une serviette personnelle. Les serviettes ou torchons à usage collectif sont à proscrire.

À défaut du lavage des mains, l'utilisation d'une solution ou d'un gel hydroalcoolique peut être envisagée. Son usage doit être encadré pour les participants (risque de mésusage, d'intoxication). Dès que possible, les mains doivent être lavées à l'eau et au savon.

- **Attention, ces solutions hydroalcooliques sont inflammables, elles doivent être tenues à distances des feux !**

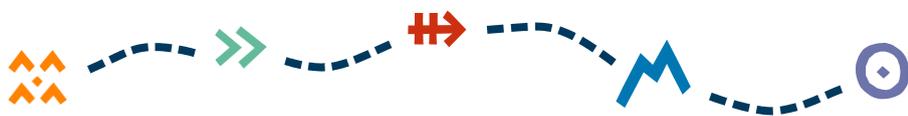
Le lavage des mains doit intervenir :

- avant toute manipulation d'aliments (intendance et préparation des repas) ;
- avant et après une activité ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après l'usage des toilettes ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- avant de manipuler un masque et après l'avoir retiré ;
- en cas de besoin (mains sales, souillées, etc.).

Le respect du lavage des mains et des autres gestes protecteurs lors des activités doit faire l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge et aux capacités de chaque participant.

Des outils sont disponibles :

-  [Tutoriel pour se laver les mains](#)
- Doc en stock - [rubrique réseau santé - prévention](#)
- Le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>



LE PORT DU MASQUE, UNE REGLE POUR TOUS

Le masque est obligatoire pour tous les co-équipiers et co-équipières. Il est obligatoire pour les audacieux et audacieuses en intérieur, ou lorsque que les activités ne permettent pas de maintenir une distance de 2 mètres entre les personnes.

La dérogation au port du masque pour les personnes en situation de handicap est possible, dès lors que le handicap le rend difficilement supportable. Il faudra alors se munir d'un certificat médical justifiant de cette impossibilité. L'audacieux ou l'audacieuse sera également tenue de prendre toutes les précautions sanitaires possibles (port si possible d'une visière, respect des distances physiques, accompagnement spécifique).

Le masque est indispensable en cas de symptômes suspects de covid (fièvre et/ou toux) et avant tout avis médical.

Chaque participant peut utiliser ses masques personnels « grand public », qu'ils soient jetables ou réutilisables de catégorie 1. Par précaution, des masques doivent être disponibles pour ceux qui en auraient besoin.

Les masques à usage unique sont jetés après usage dans une poubelle qui se ferme hermétiquement. Les masques en tissu sont mis de côté, lavés avec précaution, séchés à l'air libre.

Il doit être bien porté pour être efficace et être changé régulièrement, idéalement toutes les 4h pour rester efficace.



ACTIVITES

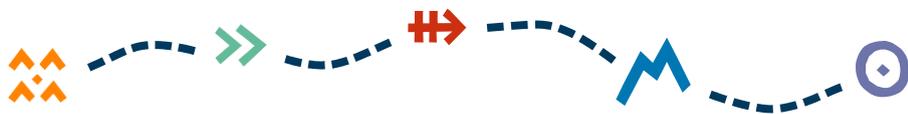
La majorité des activités sont possibles, mais peuvent nécessiter d'être adaptées ou questionnées au regard des consignes sanitaires et des principes :

- 1) Privilégier les activités de la cordée à des activités en équipe de vie
- 2) Mettre en place les gestes protecteurs, en particulier le lavage des mains avant et

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance. Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.

#6





après l'activité (la désinfection du matériel utilisé est réalisée quand cela est possible)

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants à tous moments, et pour les participants à l'intérieur, lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ce cas, la distanciation physique doit être augmentée à 2 mètres.

LES ACTIVITES SPORTIVES

La distance physique à respecter lors des activités physiques et sportives doit être de 2 mètres entre participants, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

Les masques sont à porter avant et après l'activité. Les cordées ayant des membres dans leur totalité reconnus par la MDPH peuvent solliciter les lieux d'équipements sportifs qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. (attention les cartes prouvant l'affiliation à la MDPH en cas de contrôles peuvent être demandées)

Cf : Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (à retrouver en intégralité sur le drive ou <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14598>)

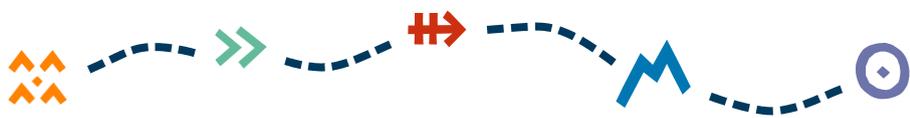
L'INTENDANCE

Elle respecte les préconisations habituelles avec **une vigilance particulière aux points suivants** :

- La préparation des repas et le service sont réalisés par une personne portant obligatoirement un masque

Vie en équipe

- Chaque participant dispose de sa gourde personnelle et de son repas. En cas d'oubli, il n'y a pas de partage de nourriture, un déjeuner à part doit être acheté. Les goûters sont à prévoir par les audacieux et audacieuses.
- Chaque équipe dispose du matériel nécessaire pour se laver les mains et d'une poubelle.



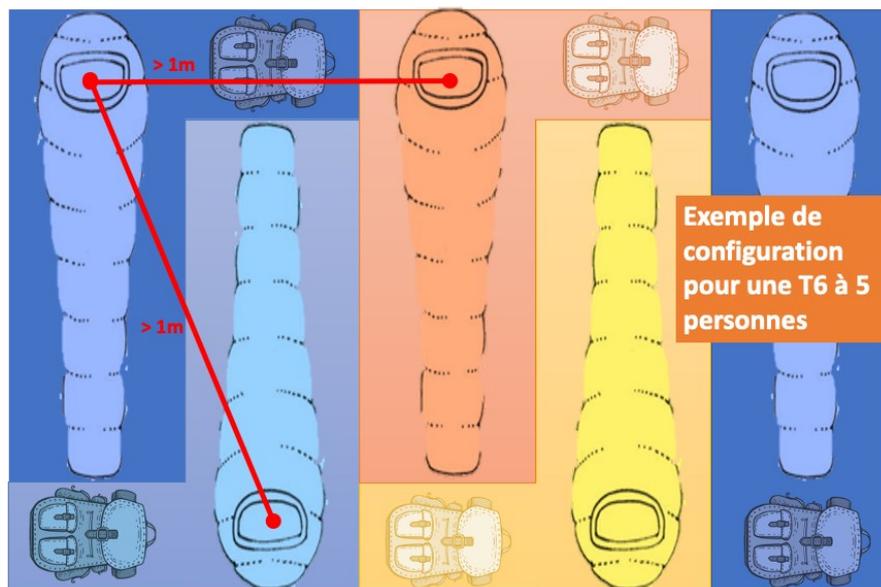
COUCHAGE

L'installation dans une tente doit permettre de maintenir une distance physique de 2 mètres entre les personnes. Lorsque ce n'est pas possible, un couchage tête-bêche est nécessaire. Il est recommandé de ne pas utiliser les tentes à leur capacité maximale.

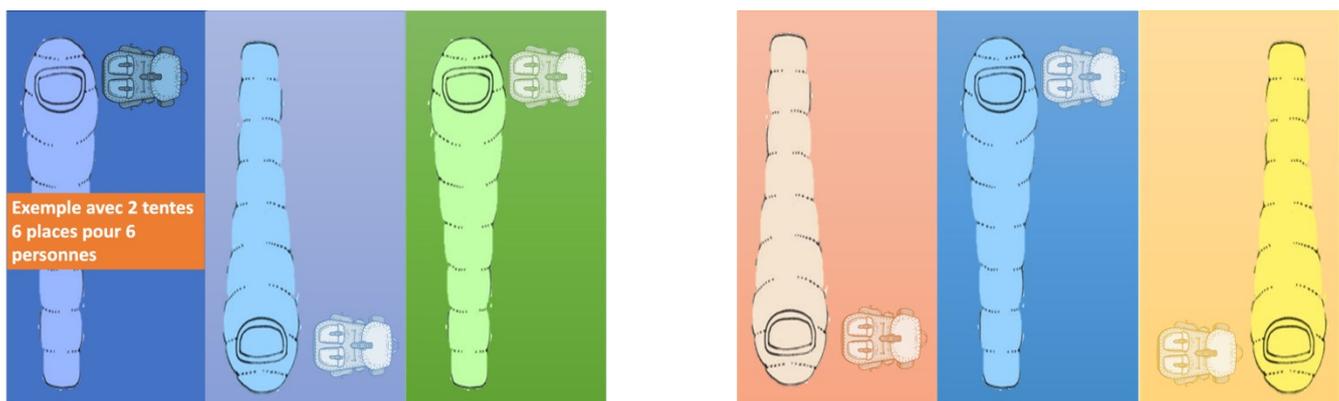
Les encadrants veillent tous les jours à ce que les tentes soient bien rangées, les affaires de chacun dans les sacs. Les tentes sont aérées quotidiennement.

Plusieurs configurations sont possibles pour une équipe, voici quelques exemples :

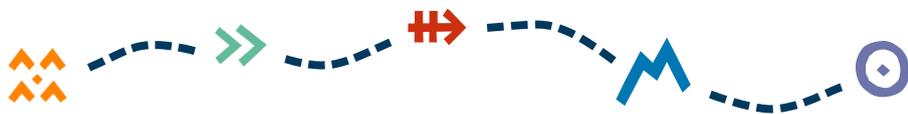
- Minimaliste : tente 6 places à 5 ou T8 à 6.



- Confort : 2 tentes 6 places à 6



Ces règles sont valables en cas de couchage en dur : on cherchera à maintenir une distance physique de 2 mètres entre les personnes.



LES INSTALLATIONS

L'aménagement des tables doit être prévu pour assurer une distanciation physique et un placement en équipe est privilégié. On privilégiera un placement en quinconce.

Les tables sont nettoyées après chaque repas, l'utilisation d'une nappe en toile cirée est recommandée.

LES TRANSPORTS

L'objectif est de minimiser le risque de contamination et de limiter les contacts avec des personnes extérieures (conducteurs de l'autocar, usagers du transport en commun, public sur les aires de repos, etc.).

Les transports privés (voiture personnelle) sont à privilégier.

Durant les transports, y compris le covoiturage :

- dans la mesure du possible, on veillera à la distanciation physique entre les personnes lorsqu'elle est possible ;
- le port du masque est obligatoire.

Le transport reste soumis aux règles sanitaires de la société de transport (SNCF, RATP, etc.) en vigueur le jour du départ.

PREVENTION SANITAIRE ET SOINS LORS DES ACTIVITES

LE RÉFÉRENT PRÉVENTION COVID-19

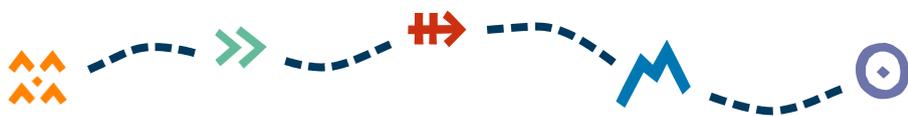
Sous l'autorité du directeur de l'activité scout, l'assistant sanitaire est désigné référent "prévention covid-19". Il est chargé :

- de formaliser l'information aux parents en lien avec l'association ;
- de coordonner la mise en place des mesures présentées dans ce document (matériel disponible lors de l'activité scout, son organisation, lavage de mains, affichage...);
- du rappel régulier des gestes protecteurs pendant les activités scout ;
- du respect du protocole en cas de suspicion de cas de covid lors des activités

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance. Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.

#9





scoutes, en lien avec l'association (responsable de cordée ou de groupe)

SUSPICION DE COVID

La covid a comme particularité de pouvoir entraîner de multiples symptômes, la plupart non spécifiques (c'est-à-dire retrouvés dans d'autres maladies). **Il s'agit donc de ne pas poser un diagnostic tout seul sans avis médical.**

Pour rappel **les principaux symptômes** devant faire suspecter un cas de Covid sont :

- une fièvre même peu élevée (<38°), mais elle peut être absente,
- une toux,
- des symptômes ORL : rhume, mal de gorge, conjonctivite, etc.,
- une perte de goût ou d'odorat SANS rhume associé.

En cas de signe de détresse (difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance, somnolence, confusion) : appelez le SAMU (composer le 15).

Point de vigilance : la discrétion doit être de mise quant aux informations médicales transmises à des personnes autres que les professionnels intervenant pour des soins.

Les étapes :

1. Procéder à l'isolement de l'adulte
2. Informer les parents et le responsable de groupe
3. Organiser le retour de la personne à domicile en fonction des préconisations du médecin.
4. En cas de covid avéré, prendre systématiquement contact avec la ligne d'urgence nationale, avant d'assurer une information adaptée aux familles et organismes publics concernés.

Dans tous les cas :

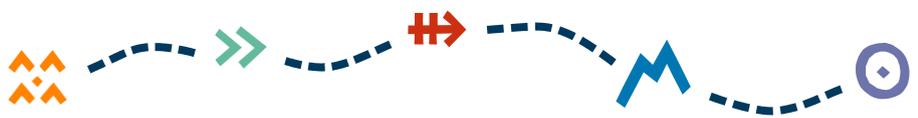
- Rester serein face à la situation
- Respecter les gestes protecteurs
- Faire porter un masque à tout adulte
- Veiller à la désinfection des lieux et espaces contacts
- Informer et rassurer la cordée sur la situation
- Informer les parents ou tuteur et le responsable de groupe régulièrement
- Rester à l'écoute des consignes de l'autorité sanitaire

Points d'attention

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance. Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.

#10





- Si un adulte doit quitter définitivement l'activité scout de la journée, **veiller au respect du taux d'encadrement** (pour ne pas être dépassé) et en informer le RG le cas échéant.

En cas de contamination avérée dans les quinze jours suivant l'activité scout

L'autorité sanitaire se chargera du suivi des cas contacts. La liste des participants leur sera fournie. Toutefois le RG peut prévenir les familles concernées et les encadrants (aucun nom ne doit être communiqué aux autres familles).

RESSOURCES

- [Le site du ministère des Solidarités et de la Santé](#)
- [Le site de Santé Publique France](#)
- [Doc en stock Santé – Scouts et guide de France](#)
- [Drive des coéquipiers / coéquipières](#)
- [Protocole sanitaire VAO](#)